



## Rapport 2014-DICS-56

17 juin 2014

### du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2012-GC-42 [2020.12] Denis Grandjean – Création d'un gymnase intercantonal Vaud–Fribourg à Palézieux-Gare

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat du député Denis Grandjean concernant la création d'un gymnase intercantonal Vaud–Fribourg à Palézieux-Gare.

Ce rapport comprend les chapitres suivants:

<b>1. Situation</b>	<b>1</b>
<b>2. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>3. Etude démographique</b>	<b>4</b>
<b>4. Etude d'accessibilité</b>	<b>7</b>
<b>5. Conclusion</b>	<b>13</b>

## 1. Situation

### 1.1. Présentation du postulat

Par postulat déposé et développé le 4 décembre 2012, le député Denis Grandjean demande au Conseil d'Etat d'effectuer une étude avec le canton de Vaud afin de déterminer si un nouveau gymnase serait nécessaire dans la région de Palézieux-Gare pour faire face à la très forte augmentation de la population du Sud fribourgeois. Il relève notamment que ce village est un noeud ferroviaire CFF-TPF et qu'il pourrait accueillir les élèves de la Veveyse, d'une grande partie de la Glâne, de la région d'Oron, de la région de Moudon et du Lavaux. Il souhaite également connaître la taille optimale d'un tel établissement ainsi que le nombre de places que la filière gymnasiale devra compter en 2020.

### 1.2. Réponse du Conseil d'Etat

Dans sa réponse du 22 mai 2013, le Conseil d'Etat constate que le canton de Vaud a déjà adopté un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire et que ce dernier ne prévoit pas de créer un gymnase à Palézieux. Le Conseil d'Etat vaudois précise que cette opportunité n'a pas été évoquée car l'étude détaillée de certaines variables, telles que l'évolution démographique, la diversification de l'offre de formation et la proximité des établissements d'enseignement postobligatoire, n'aboutissait

pas à la nécessité de réaliser un établissement de ce type dans cette région.

Conscient du défi que représente l'accroissement de la population en termes d'infrastructures scolaires, le Conseil d'Etat a toutefois mandaté le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré pour étudier, en collaboration avec le Service de la statistique et le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, l'évolution démographique des élèves du secondaire 2 général (S2; gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) et des éventuelles conséquences sur les infrastructures et sites scolaires. Il souhaite également que la question des cycles d'orientation soit examinée.

### 1.3. Débat parlementaire

Le 18 juin 2013, le Grand Conseil a décidé la prise en considération du postulat. Lors du débat, la Commissaire du Gouvernement a souligné que le canton de Fribourg ne pouvait que prendre acte du souhait du canton de Vaud de respecter la planification établie et d'organiser de manière différente la scolarisation de ses élèves. Par ailleurs, elle a rappelé que les gymnases devaient accueillir entre 800 et 1100 élèves pour présenter un cursus bilingue, offrir un nombre suffisant d'options spécifiques et complémentaires et maintenir cependant un enseignement de qualité à un coût supportable.

Au vote, le postulat a été pris en considération par 73 voix sans opposition. Il y a eu 1 abstention.

## **2. Introduction**

### **2.1. Objet de l'étude**

En examinant plus en avant la thématique des constructions scolaires, il a été constaté qu'il fallait analyser séparément la situation au secondaire 1 (cycles d'orientation) et au S2 pour les raisons principales suivantes:

- > Les localisations de ces deux types d'établissements ne répondent pas aux mêmes critères. Il n'est notamment pas possible d'implanter une école du S2 en dehors d'une ville car son aire de recrutement est plus vaste que celle d'un cycle d'orientation.
- > La situation évolue au niveau des cycles d'orientation. Celui de Riaz n'est pas encore construit et l'emplacement du futur cycle d'orientation qui se trouvera entre la Veveyse, la Glâne et la Gruyère n'est pas encore défini.
- > La planification des constructions des établissements du S2 peut être réalisée au niveau des districts. Celle des cycles d'orientation nécessite, au contraire, une analyse plus détaillé par commune voire à l'intérieur des localités pour les villes de Fribourg et Bulle, ce qui n'aurait pas permis de respecter le délai imparti.
- > Dans la scolarité obligatoire, le pilotage des constructions n'est pas de la compétence du canton, mais des communes et associations de communes.

Ce rapport se concentre donc sur la problématique des établissements du S2. Il porte sur l'ensemble du canton de Fribourg, à l'exception du district de la Broye. Ce dernier est situé dans l'aire de recrutement du Gymnase intercantonal de la Broye, dont la gestion ne dépend pas que du canton de Fribourg. En outre, cette région a déjà fait l'objet du rapport intitulé «Estimation de l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye de 2013 à 2025» rédigé par la démographe Anne-Christine Wanders. Cette étude a démontré que les besoins de disposer de surfaces de réserves sont avérés et conforté les gouvernements fribourgeois et vaudois dans leur choix de proposer au Grand Conseil d'acquérir une parcelle jouxtant le bâtiment actuel.

La scolarité obligatoire fera l'objet d'une étude distincte.

## 2.2. Répartition des élèves entre les écoles du S2 de Fribourg et Bulle

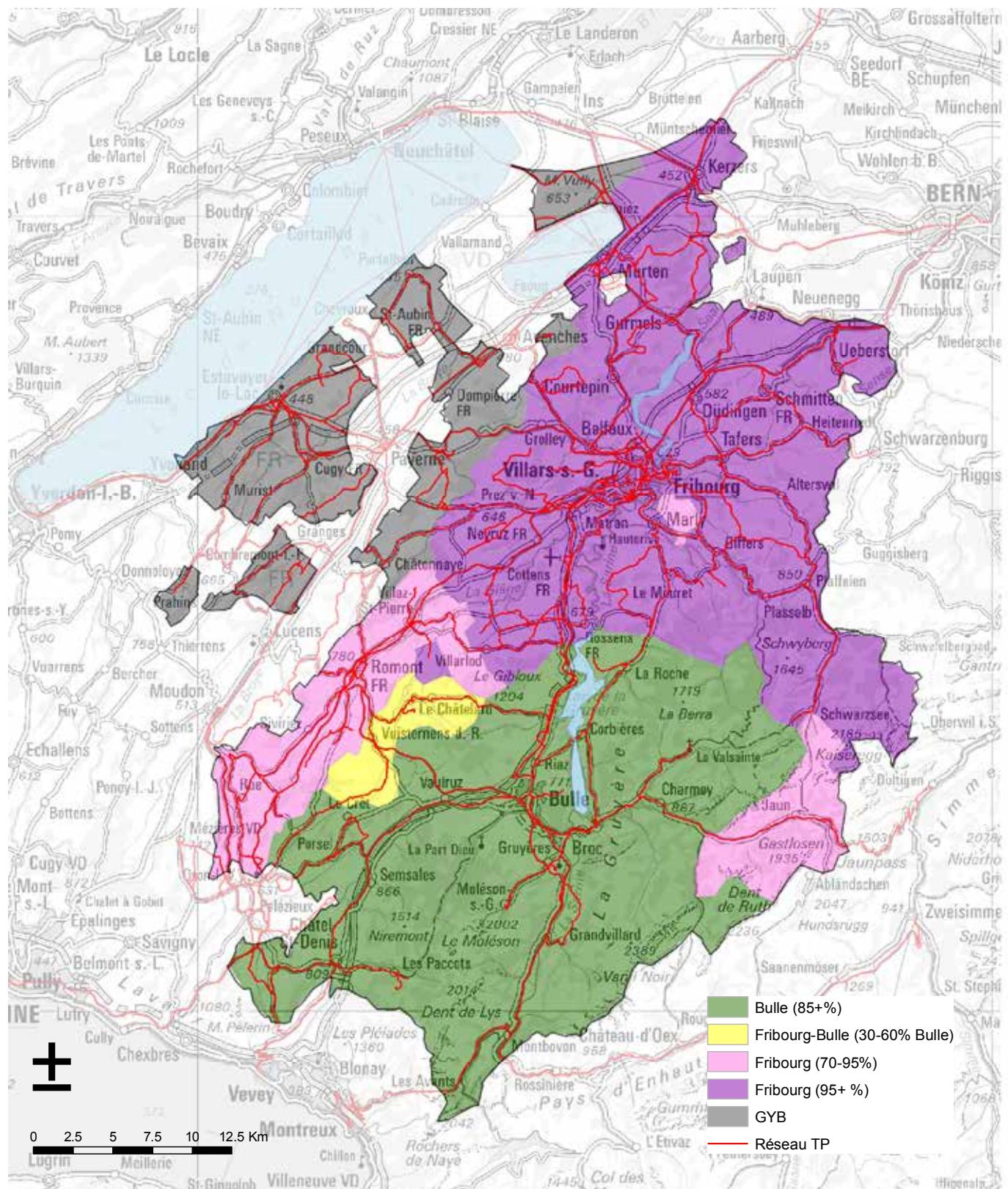


Figure 1: Répartition des élèves entre les écoles du S2 de Fribourg et Bulle

La figure 1 montre la répartition des élèves entre les écoles du S2<sup>1</sup>. Elle met également en évidence le réseau des transports publics.

Selon l'article 5 du règlement du 15 avril 1998 sur les études gymnasiales et l'article 5 du règlement du 10 juin 2008 concernant les études en écoles de culture générale (ECG), les élèves de la partie du sud du canton fréquentent généralement le Collège du Sud et les autres élèves sont répartis entre le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix, le Collège de Gambach et, pour la filière ECG, l'Ecole de culture générale de Fribourg.

### 2.3. Etablissements du S2

Etablissement	Année scolaire 2013/14 <sup>1</sup>	Remarque	Capacité d'accueil maximale d'ici 2020
Collège St-Michel	1215 élèves/57 classes	Un agrandissement n'est pas souhaitable	1300 élèves/62 classes
Collège Ste-Croix	904 élèves/42 classes	Un projet d'assainissement et d'agrandissement de cette école sera prochainement soumis au Grand Conseil	1100 élèves/52 classes
Collège de Gambach	759 élèves/37 classes	Après agrandissement et rénovation, l'inauguration de l'ensemble des bâtiments est prévue à la rentrée 2014.	Agrandissement: 10 salles de classes standards
Collège du Sud	1085 élèves (dont 38 en stage ou à la HEdS <sup>2</sup> )/ 53 classes	Des travaux en vue de l'extension de cette école sont en cours. Ils servent toutefois principalement à compenser une croissance démographique qui a déjà eu lieu.	975 élèves (dont 75 en stage)/ 43 classes
Ecole de culture générale de Fribourg	970 élèves (dont 156 en stage ou à la HEdS)/ 37 classes		1350 élèves (dont 90 en stage ou à la HEdS)/ 60 classes
Ensemble du S2	4933 élèves (dont 194 en stage ou à la HEdS)/ 226 classes	Agrandissement: 13 salles de classes standards	1000 élèves (dont 160 en stage ou à la HEdS)/ 40 classes
			5725 élèves (dont 325 en stage ou à la HEdS)/257 classes

Figure 2: Etablissements du S2

Les calculs des capacités d'accueil maximales tiennent compte de l'extension du Collège du Sud qui se terminera en été 2015 et du projet d'assainissement et d'agrandissement du Collège Ste-Croix. Dans ce cadre, le nombre de classes est estimé selon un effectif moyen de 21 élèves par classe. Les classes de maturités spécialisées domaines social et santé et celles des élèves de 4<sup>e</sup> année de l'école de commerce ne sont pas prises en compte car ces élèves effectuent leur formation principalement hors des établissements du S2 (stage ou formation à la Haute école de santé Fribourg).

## 3. Etude démographique

### 3.1. Méthode utilisée

La classe d'âge choisie est celle des élèves âgés de 16 à 19 ans (16–19 ans). Elle ne prend pas en compte tous les élèves du S2 (environ 95% des gymnasien par exemple). Par contre, elle contient presque uniquement des personnes qui suivent un enseignement secondaire du deuxième degré (général ou professionnel) alors que ces dernières ne représentent, par exemple, qu'environ 45% de la classe des 15–20 ans. En effet, cette dernière classe est également composée d'élèves qui sont encore à l'école obligatoire ou de personnes qui ont déjà terminé leur formation S2. Pour obtenir ensuite l'effectif total d'une filière (et non uniquement l'effectif des 16–19 ans de cette filière), l'effectif prévisionnel des 16–19 ans de chaque filière a été multiplié par le rapport historique moyen (2010 à 2013) entre le nombre total d'élèves d'une filière et l'effectif des 16–19 ans de cette filière.

<sup>1</sup> Selon les effectifs d'élèves de 2010 à 2013.

<sup>2</sup> Selon les données à disposition du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

<sup>3</sup> Haute école de santé Fribourg (voir point 3.1).

La base pour ces calculs est la projection de population par âge et par district effectuée par le Service de la statistique<sup>1</sup>, sur laquelle a été appliqué un taux de scolarisation<sup>2</sup> des 16–19 ans par voie de formation et par district.

Si certaines formations ont évolué durant les dernières années, il a été choisi de ne pas appliquer de règles différencier pour les projections afin de garder une méthode cohérente. Les précisions suivantes peuvent être apportées:

- > La formation en écoles de commerce a subi une importante réforme en 2011/12. Désormais, cette filière dure quatre ans (y compris un stage d'une année en entreprise qui aura lieu pour la première fois en 2014/15) au lieu de trois précédemment et son accès est conditionné à la réussite d'un examen d'admission qui a réduit le nombre des candidatures.
- Il a été choisi toutefois de ne pas modifier la méthode de projection pour cette filière car, d'une part, le stage se déroule principalement en entreprise et n'a donc qu'une influence négligeable sur les locaux et, d'autre part, car les conditions d'admissions sont susceptibles d'évoluer.
- > Le canton de Fribourg a introduit à l'automne 2010 des formations menant à la maturité spécialisée dans trois domaines : santé, social et pédagogique<sup>3</sup>. Seuls les élèves de ce dernier domaine utilisent quotidiennement les locaux des établissements du S2. Les élèves du domaine santé suivent principalement un enseignement modulaire au sein de la Haute école de santé Fribourg et ceux du domaine social effectuent un stage de 40 semaines dont au moins 20 semaines spécifiques dans une institution du domaine social ou éducatif.
- > L'évolution des effectifs des classes dites passerelles<sup>4</sup>, introduites en 2011, est difficilement prévisible car les élèves de ces classes ont un profil différent des autres élèves du S2. Ils sont en particulier plus âgés car ils doivent avoir préalablement réussi une maturité professionnelle. Il a été décidé d'estimer que leur effectif restera stable au fil des années (soit environ 40 élèves francophones et 20 élèves alémaniques). Vu leur faible nombre, il a été décidé de ne pas les intégrer dans les projections (et donc dans les districts). Ces élèves seront toutefois pris en compte dans la projection d'effectif pour l'année 2030.

Reposant sur les hypothèses de travail évoquées supra, le scénario présenté pourrait être ajusté si des paramètres devaient évoluer à l'avenir.

### 3.2. Filière gymnasiale

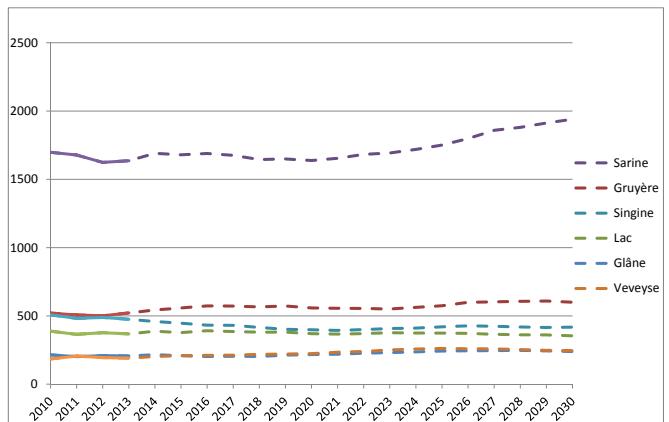


Figure 3: Nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière gymnasiale

L'évolution par district peut être résumée comme suit:

- > Glâne: effectif stable entre 2010 et 2030.
- > Gruyère: progression entre 2012 et 2016, stabilité entre 2016 et 2023, puis légère progression entre 2024 et 2026.
- > Lac: effectif stable entre 2010 et 2030.
- > Sarine: effectif globalement stable entre 2012 et 2019, puis forte progression à partir de 2020.
- > Singine: effectif en baisse entre 2010 et 2021, puis stabilité voire légère hausse jusqu'en 2030.
- > Veveyse: effectif globalement en hausse entre 2010 et 2030.

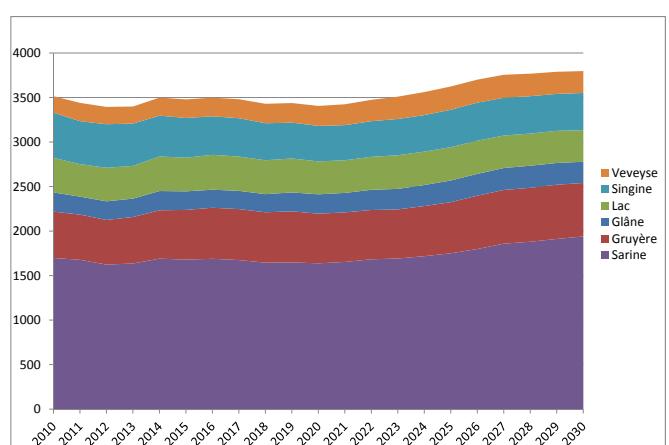


Figure 4: Somme du nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière gymnasiale

<sup>1</sup> Chiffres publiés prochainement.

<sup>2</sup> Le canton ne disposant depuis 2010 des effectifs, par âge et par district, de sa population, le taux de scolarisation appliqué est la moyenne des valeurs de 2010 à 2013. Les projections s'appuient, ainsi, sur une hypothèse selon laquelle l'adhésion aux différentes filières d'études des futures populations de 16–19 ans du canton sera constante.

<sup>3</sup> Les élèves suivant ces formations sont inclus dans les effectifs de la filière école de culture générale.

<sup>4</sup> La passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires dure un an et permet aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'accéder aux hautes écoles universitaires.

Au niveau cantonal, le nombre de gymnasiens oscille entre 3395 en 2012 et 3510 en 2023. Par contre, dès 2023, leur effectif progresse continuellement jusqu'en 2030.

Selon ces projections, 3797 élèves suivront la filière gymnasiale en 2030. Environ 60 élèves supplémentaires suivront la formation dite passerelle.

### 3.3. Filière ECG

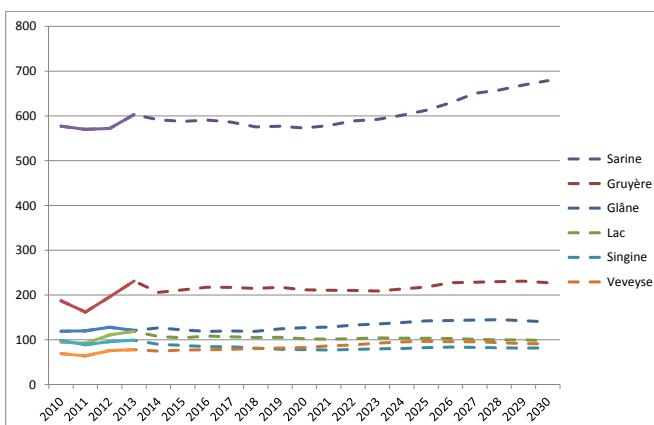


Figure 5: Nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière ECG

L'évolution par district peut être résumée comme suit:

- > Glâne: effectif stable entre 2010 et 2018, puis augmentation jusqu'en 2028.
- > Gruyère: forte augmentation entre 2011 et 2013 expliquée par la mise en place des maturités spécialisées; l'effectif 2030 sera proche de celui de 2013.
- > Lac: effectif globalement stable entre 2010 et 2030 (maximum de 119 élèves en 2013).
- > Sarine: effectif globalement stable entre 2010 et 2021, puis forte progression dès 2022.
- > Singine: effectif globalement en baisse entre 2010 et 2030.
- > Veveyse: effectif globalement en hausse entre 2010 et 2030.

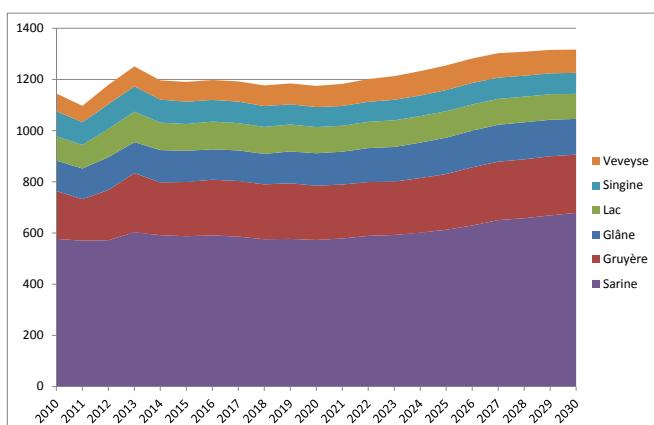


Figure 6: Somme du nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière ECG

Au niveau cantonal, l'année 2013 constitue un pic (1251 élèves) dû à l'introduction des maturités spécialisées. Cet effectif ne devrait pas être dépassé avant 2025. Le nombre d'élèves devrait ensuite augmenter fortement jusqu'en 2030. Selon ces projections, 1317 élèves suivront la filière ECG en 2030.

A l'horizon 2020, il faudra, si ces projections se confirment, étudier les possibilités d'intégrer une filière ECG dans un gymnase de la ville de Fribourg ou de construire un établissement dédié aux filières ECG et école de commerce dans le sud du canton.

Suivant les évolutions par district, les aires de recrutement pourraient être modifiées. Il serait, par exemple, envisageable d'orienter les élèves de la Glâne vers la ville de Fribourg ou celle de Bulle selon les taux d'occupation des filières ECG respectives.

### 3.4. Filière école de commerce

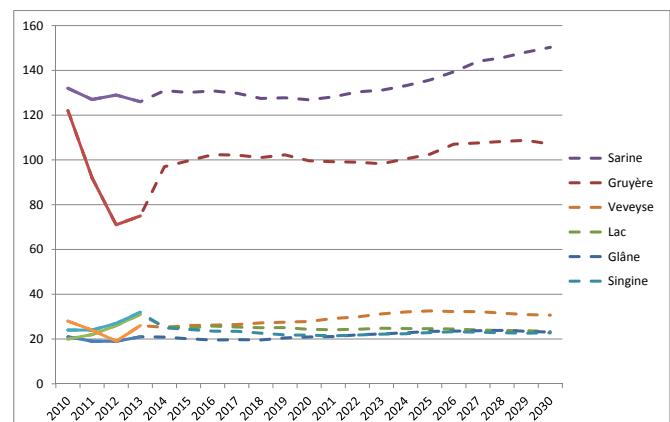


Figure 7: Nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière école de commerce

Les effectifs étant faibles, en particulier dans certains districts, il est plus difficile d'effectuer des projections fiables pour la filière école de commerce. L'évolution par district peut toutefois être résumée comme suit:

- > Glâne: effectif stable entre 2010 et 2030.
- > Gruyère: chute des effectifs entre 2010 et 2012 probablement expliquée par l'introduction de l'examen d'admission (voir aussi point 3.1), puis effectif oscillant entre 97 et 109 élèves entre 2014 et 2030.
- > Lac: effectif globalement stable entre 2010 et 2030 (maximum de 31 élèves en 2013).
- > Sarine: effectif globalement stable entre 2010 et 2024, puis forte progression dès 2025.
- > Singine: effectif globalement stable entre 2010 et 2030 (maximum de 32 élèves en 2013).
- > Veveyse: effectif globalement stable entre 2010 et 2030.

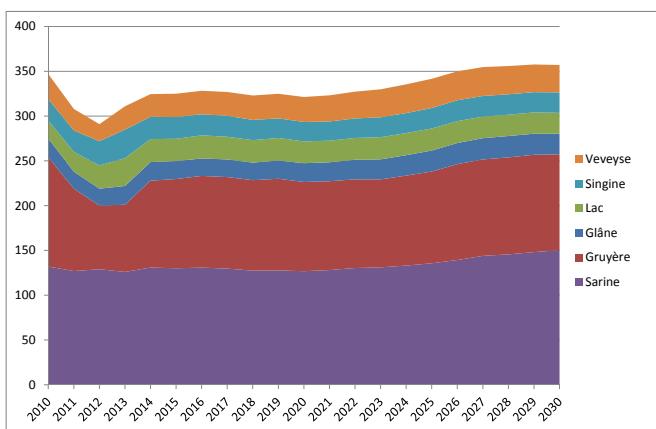


Figure 8: Somme du nombre d'élèves, par année et par district, dans la filière école de commerce

La filière école de commerce ne devrait pas nécessiter de locaux supplémentaires d'ici 2030.

Selon ces projections, 357 élèves suivront la filière école de commerce en 2030.

### 3.5. Effectif S2 en 2030 et comparaison avec les capacités maximales estimées

En 2030, l'effectif S2 devrait s'élever à 5531 élèves (dont 3797 pour la filière gymnase, 1317 pour la filière école de culture générale, 357 pour la filière école de commerce et 60 pour la formation dite passerelle).

Si le projet d'assainissement et d'agrandissement du Collège Ste-Croix est retenu, les écoles du S2 pourront accueillir 5725 élèves en 2030 (voir point 2.3).

### 3.6. Comparaison avec les scénarios de l'OFS

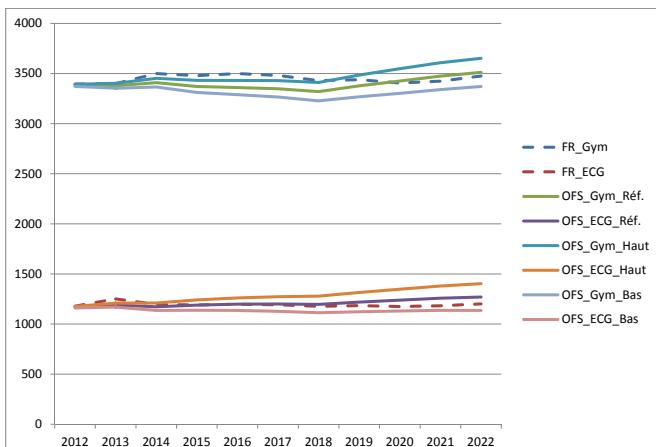


Figure 9: Comparaison entre les projections du Service cantonal de la statistique (scénarios par district) et les scénarios de l'OFS

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a établi des scénarios pour le S2 jusqu'en 2022<sup>1</sup>. Le graphique ci-dessus montre les différents scénarios («référence», «haut» et «bas») pour les filières gymnasiale et ECG.

S'ils connaissent une évolution différente entre 2012 et 2022, les projections du Service cantonal de la statistique (scénarios par district dont la méthode est expliquée au point 3.1) et le scénario «référence» de l'OFS prévoient des effectifs proches pour l'année 2022.

## 4. Etude d'accessibilité

### 4.1. Contexte

L'endroit proposé par le député Grandjean, Palézieux-Gare, bénéficie d'une accessibilité élevée. Toutefois, comme déjà relevé, l'étude menée par le canton de Vaud n'aboutissait pas à la nécessité d'implanter un gymnase dans cette localité. Par conséquent, ce rapport analyse l'accessibilité en transport public<sup>2</sup> des principales localités du sud du canton, soit Bulle (20 177 habitants en 2012), Châtel-St-Denis (6090) et Romont (4841).

<sup>1</sup> Publication intitulée «Perspectives de la formation: Scénarios 2013–2022 pour le système de formation» et publiée le 19 décembre 2013 par l'OFS.

<sup>2</sup> Les temps de parcours utilisés pour réaliser les cartes sont basés sur l'horaire 2013 des transports publics.

#### **4.2. Accessibilité de la ville de Bulle et complémentarité avec la ville de Fribourg**

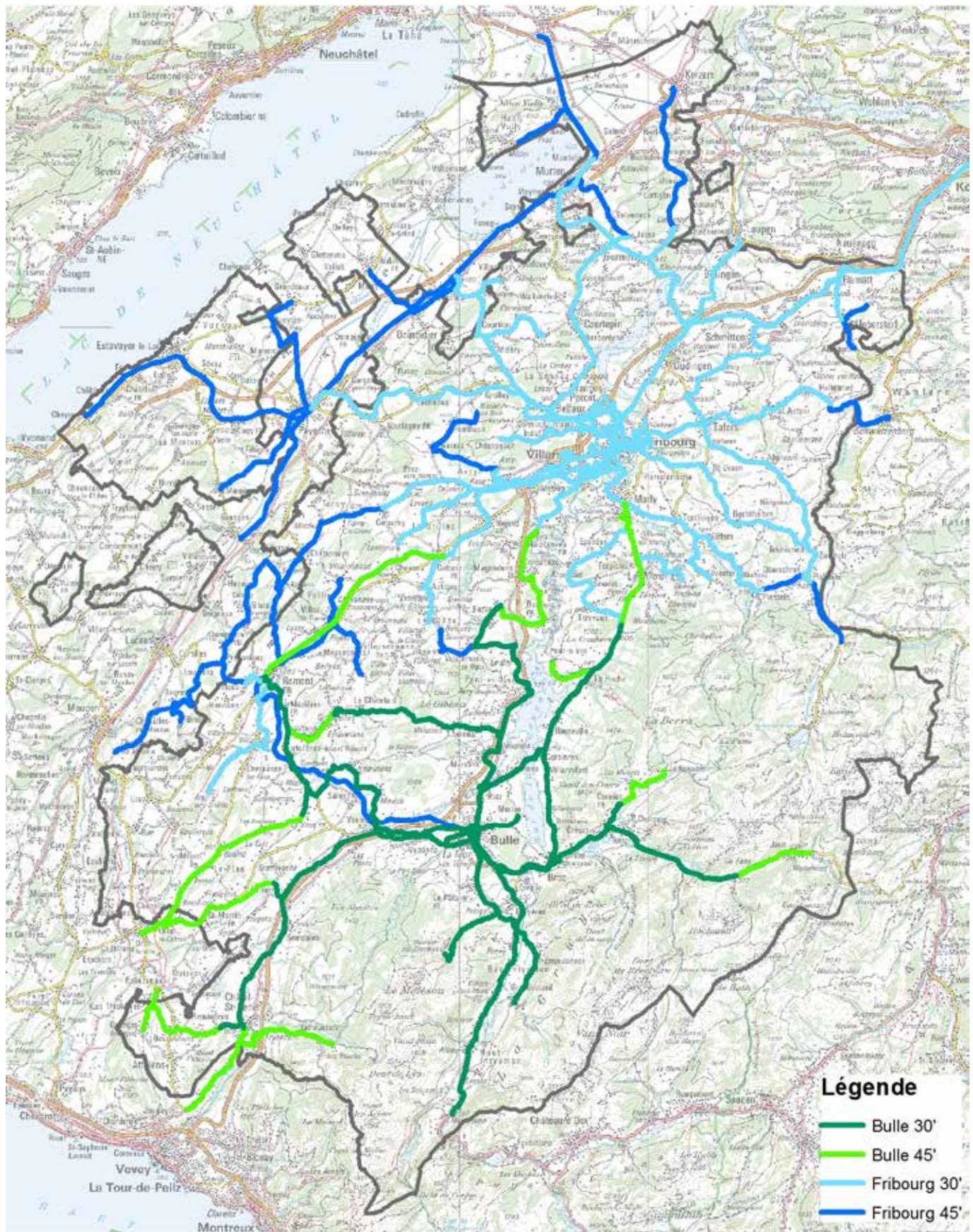


Figure 10: Accessibilité de la ville de Bulle et complémentarité avec la ville de Fribourg

Les traits en vert foncé montrent les trajets en transport public depuis et à destination de la ville de Bulle dont la durée n'excède pas les 30 minutes. La couleur vert clair illustre ceux qui durent 45 minutes au maximum. Les traits bleus ont les mêmes significations, mais pour les trajets depuis et à destination de la ville de Fribourg.

La ville de Bulle est accessible par tout le sud du canton sauf une partie de la Glâne. Cette dernière se situe toutefois à moins de 45 minutes de la ville de Fribourg.

La région de Romont, qui se situe entre les villes de Bulle et Fribourg, pourrait permettre, le cas échéant, d'équilibrer les effectifs entre les deux plus grandes communes fribourgeoises. En effet, cette région se situant environ à équidistance de ces deux localités, ses élèves pourraient, par exemple, être scolarisés à Bulle si les établissements de la ville de Fribourg ne devaient plus disposer de capacités d'accueil suffisantes. Cas échéant, les modifications d'aires de recrutement suivraient des raisonnements à long terme tenant compte des évolutions démographiques structurelles. En d'autres termes, ces aires de recrutement ne seraient pas modifiées annuellement selon les effectifs de chaque rentrée.

#### 4.3. Accessibilité de la ville de Châtel-St-Denis et complémentarité avec la ville de Fribourg

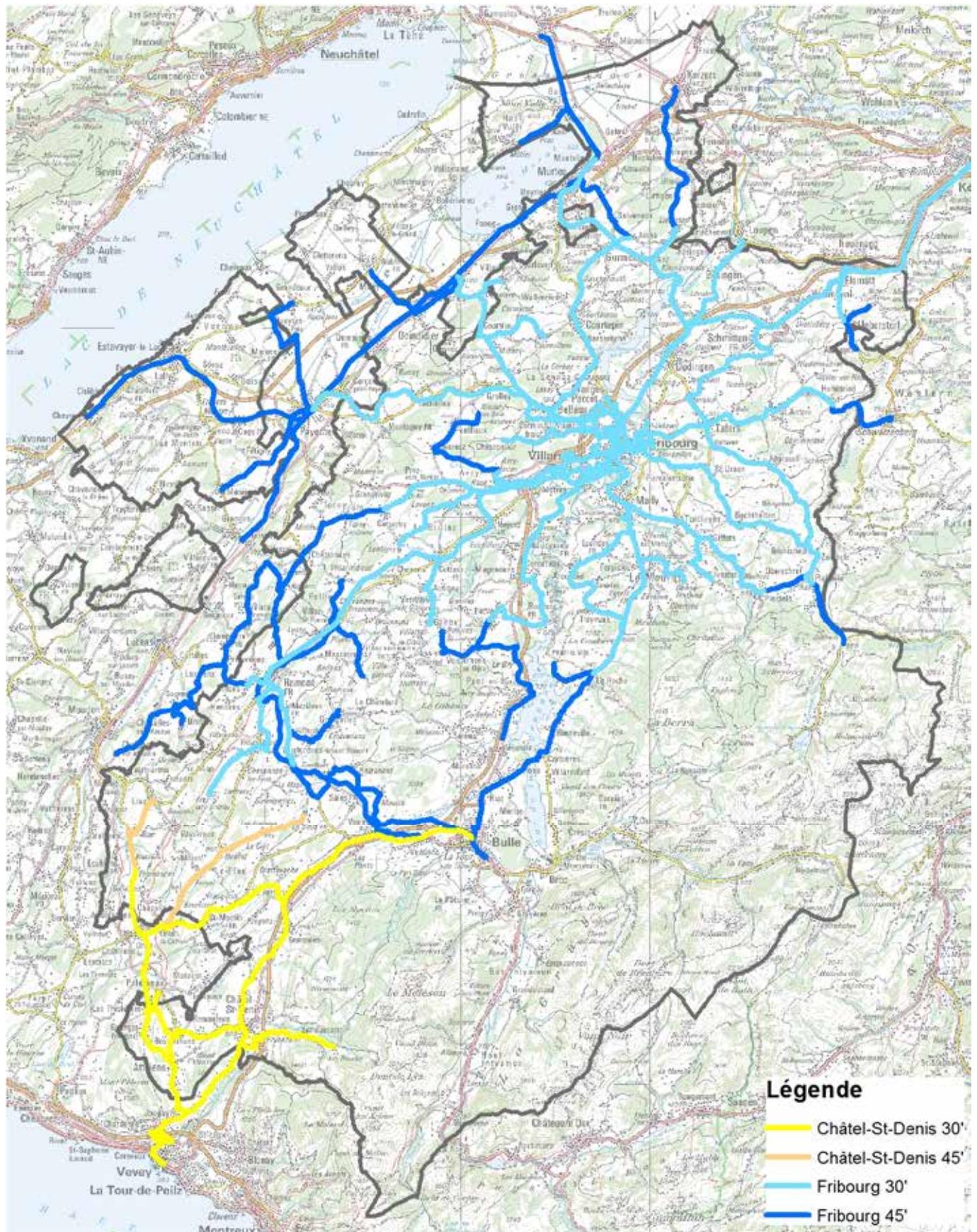


Figure 11: Accessibilité de la ville de Châtel-St-Denis et complémentarité avec la ville de Fribourg

Les traits jaunes montrent les trajets en transport public depuis et à destination de la ville de Châtel-St-Denis dont la durée n'excède pas les 30 minutes. La couleur orange illustre ceux qui durent 45 minutes au maximum. Les traits bleus ont les mêmes significations, mais pour les trajets depuis et à destination de la ville de Fribourg.

La ville de Châtel-St-Denis n'est pas accessible en moins de 45 minutes en transport public depuis de nombreuses localités des districts de la Glâne et de la Gruyère.

Il ne serait donc pas possible, par exemple, de déplacer les filières école de commerce et ECG depuis la ville de Bulle jusqu'à celle de Châtel-St-Denis sous peine d'exclure des élèves glânois et gruériens de ces deux filières.

#### 4.4. Accessibilité de la ville de Romont et complémentarité avec la ville de Fribourg

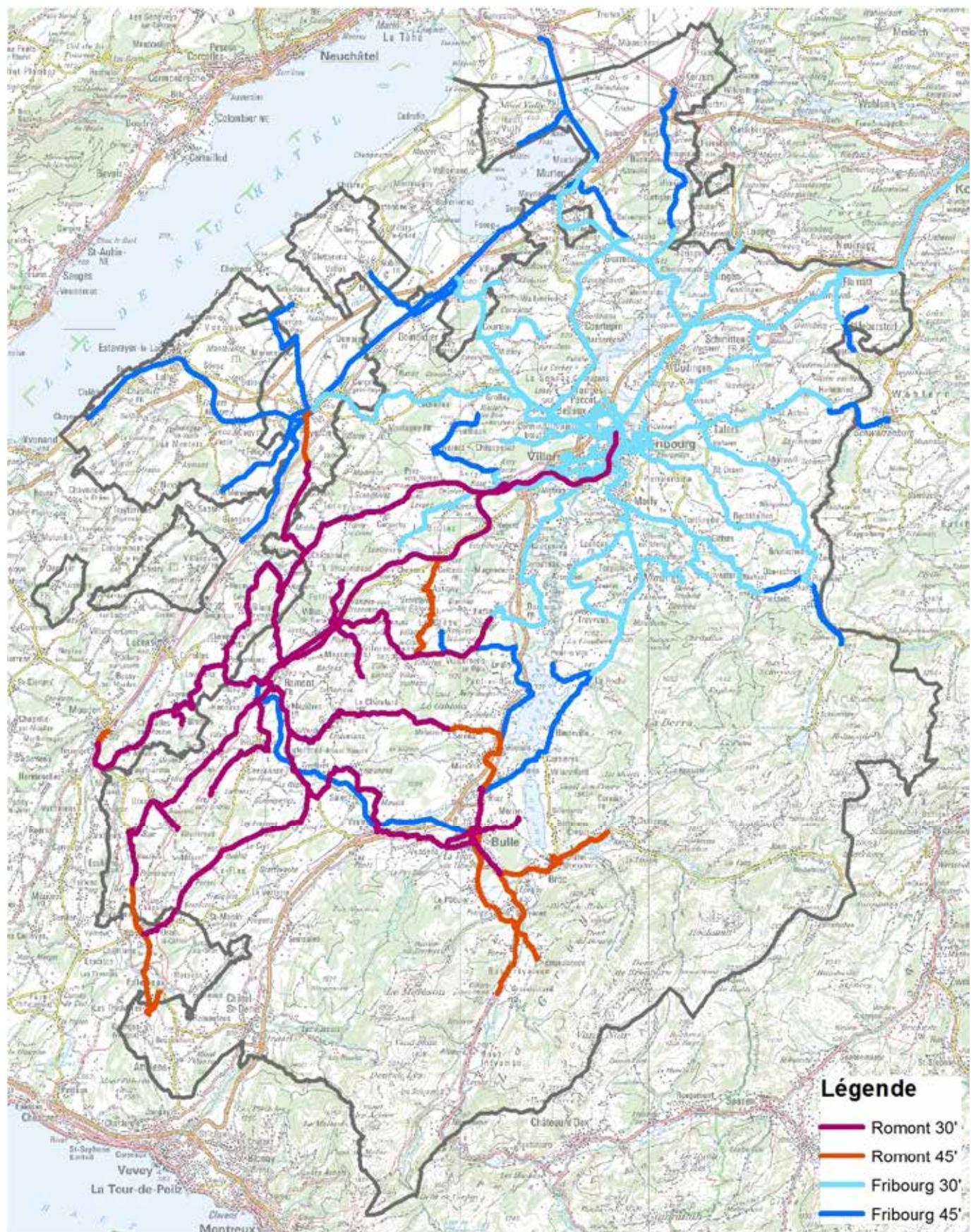


Figure 12: Accessibilité de la ville de Romont et complémentarité avec la ville de Fribourg

Les traits grenat montrent les trajets en transport public depuis et à destination de la ville de Romont dont la durée n'excède pas les 30 minutes. La couleur orange illustre ceux qui durent 45 minutes au maximum. Les traits bleus ont les mêmes significations, mais pour les trajets depuis et à destination de la ville de Fribourg.

La ville de Romont n'est pas accessible en moins de 45 minutes depuis le district de la Veveyse, à l'exception de la commune de Le Flon.

Il ne serait donc pas possible, par exemple, de déplacer les filières école de commerce et ECG depuis la ville de Bulle jusqu'à celle de Romont sous peine d'exclure des élèves vevey-sans voire gruériens de ces deux filières.

## 5. Conclusion

L'augmentation démographique prévue dans le district de la Sarine dès 2020 conforte la nécessité d'assainir et d'agrandir le Collège Ste-Croix, à Fribourg. En ce qui concerne le sud du canton, le nombre d'élèves du S2 en provenance des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse va encore globalement progresser jusqu'en 2030, mais à un rythme nettement moins soutenu que durant les dix dernières années. Entre 2003 et 2013, le taux de croissance annuel de ces élèves a été de plus de 3%, alors qu'il devrait être inférieur à 0.86% entre 2013 et 2030. Partant, le Conseil d'Etat estime qu'il faut attendre notamment la fin des travaux d'extension du Collège du Sud et les décisions qui seront prises au sujet du terrain jouxtant le Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne, avant de prendre une décision concernant le sud du canton. A terme, il pourrait être opportun d'acquérir une parcelle en ville de Bulle afin de permettre la construction ultérieure d'une école du S2.

Au niveau de l'ensemble du canton de Fribourg et après la réalisation des travaux déjà débutés au Collège du Sud et prévus pour le Collège Ste-Croix, la capacité globale des écoles du S2 devrait être suffisante jusqu'en 2030. La construction d'un établissement du S2 nécessitant au minimum une dizaine d'années depuis le premier projet jusqu'à la mise à disposition des locaux, les projections démographiques seront actualisées en 2020 au plus tard pour anticiper les évolutions ultérieures.

Les chefs-lieux des districts de la Glâne et de la Veveyse ne disposant pas, à l'instar de ceux du Lac et de la Singine, d'un bassin de population suffisant et n'étant pas assez accessibles pour permettre l'implantation d'une école du S2, le Conseil d'Etat estime que ces établissements devront, à l'avenir, rester concentrés dans les villes de Fribourg et Bulle.

Le Conseil d'Etat constate que le présent rapport guidera le pilotage de la planification des constructions scolaires du

S2 et il estime ainsi avoir donné suite au postulat du député Denis Grandjean.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte du présent rapport.